

De nouvelles perspectives pour le tourisme

Le Conseil fédéral assouplit largement les mesures de protection. Dès le 6 juin, campings, remontées mécaniques, piscines ou encore wellness pourront rouvrir. Il sera possible d'organiser des manifestations jusqu'à 300 personnes.



Le conseiller fédéral Alain Berset lors de la conférence de presse du 27 mai 2020.

Bild: Screenshot Youtube

Le Conseil fédéral décide de mesures d'assouplissement offrant notamment de «nouvelles perspectives au tourisme». Dès le samedi 6 juin, les remontées mécaniques, les campings et les attractions touristiques telles que pistes de luges d'été ou parcs d'accrobranche pourront rouvrir. Les règles d'hygiène et de distance des transports publics s'appliquent aux remontées mécaniques. Tous les établissements de divertissement et de loisirs tels que casinos, parcs de loisirs, zoos et jardins botaniques peuvent à nouveau accueillir du monde, tout comme les piscines et les centres de bien-être. De manière générale, cet assouplissement s'accompagne d'une condition: que les plans de protection soient appliqués et que les règles d'hygiène et de distance soient respectées.

Le Conseil fédéral a également procédé à un assouplissement dans le domaine de la restauration. La limitation des groupes à quatre personnes dans les restaurants sera levée et les activités telles que billard et autres animations musicales seront de nouveau possibles. Pour les tables de plus de quatre personnes, les établissements devront garantir la possibilité de retracer les contacts en collectant les données d'un client par table. Les consommations et les repas continueront à être exclusivement pris à table. Les restaurants doivent fermer à minuit, tout comme les discothèques ou les boîtes de nuit, qui doivent en outre tenir des listes de présence et ne pas admettre plus de 300 personnes par soirée.

Manifestation jusqu'à 300 personnes

Autre mesure: dès le 30 mai, l'interdiction de rassemblement dans l'espace public passe à 30 personnes, au lieu de 5 personnes. Quant aux manifestations privées et publiques, elles seront autorisées jusqu'à 300 personnes. Cela concerne les réunions familiales, les salons, les concerts, les représentations théâtrales ou encore les séances de cinéma, mais aussi les rassemblements politiques et de la société civile. Les camps de vacances pour la jeunesse seront à nouveau possible, et limité à 300 participants.

Le 24 juin, le Conseil fédéral décidera ce qu'il en est des manifestations réunissant jusqu'à 1000 personnes et d'autres assouplissements possibles. Quant aux manifestations de plus de 1000 personnes, elles restent interdites jusqu'au 31 août 2020.

De situation extraordinaire à situation particulière

Compte tenu de l'évolution épidémiologique, le Conseil fédéral a également décidé de ne plus considérer la situation comme extraordinaire au sens de la loi sur les épidémies à compter du 19 juin 2020. À partir de ce moment, la situation sera de nouveau considérée comme particulière. (htr/lg)

Publiziert am Mittwoch, 27. Mai 2020